# Procédures et règlements

Ce programme appuie les chercheuses et les chercheurs membre du CRCHUS, la communauté étudiante, ainsi que les membres du personnel du CRCHUS dans l’organisation d’activités visant le partage de savoirs et les échanges avec des chercheuses et chercheurs aux niveaux provincial, national et international.

Ces activités peuvent prendre diverses formes telles que congrès, colloques ou réunions scientifiques. Elles doivent favoriser le rayonnement scientifique et la visibilité du CRCHUS.

**Modalités de financement**

En général, les montants sont accordés en fonction des barèmes suivants :

* Activité de niveau provincial : en Estrie 1 000 $, autre 500 $

• Activité de niveau national : au Québec 2 000 $, autre 1 000 $

• Activité de niveau international : au Québec 3 000 $, autre 2 000 $

**À noter :**

* Les niveaux provincial, national et international sont définis en fonction de la provenance des participants au congrès et non des conférenciers.
* Les sommes attribuées peuvent varier selon l’envergure de l’activité, l’implication des chercheuses et chercheurs, ainsi que des retombées attendues pour le CRCHUS.

La direction s’attend à ce que la contribution financière du CRCHUS soit reconnue par l’intégration de son logo dans le programme ou le matériel promotionnel de l’activité, l’utilisation des bannières des axes de recherche du CRCHUS, ou comme convenu dans le plan de visibilité proposé par les organisateurs de l’évènement.

Ce programme d’aide est applicable sous réserve des disponibilités financières.

**Conditions d’admissibilité**

Pour avoir accès au programme d’aide financière aux activités de rayonnement, la demandeuse ou le demandeur doit être :

* membre du CRCHUS et son temps en recherche au CRCHUS doit être d’au minimum 50 % (selon les données du formulaire *Déclaration du chercheur, Profil et temps en recherche*, préalablement complété par la chercheuse ou le chercheur),
* étudiante ou étudiant sous la direction d’une chercheuse ou d’un chercheur répondant aux critères énumérés précédemment,
* membre du personnel de recherche du CRCHUS.

La demandeuse ou le demandeur doit être membre du comité organisateur de l’activité de rayonnement à financer et faire la démonstration de la pertinence de l’activité pour le CRCHUS.

L’activité doit accueillir des chercheuses, des chercheurs, des conférencières et des conférenciers de niveaux provincial, national ou international.

L’activité doit être accessible à la communauté étudiante du CRCHUS.

L’activité doit être en lien avec les objectifs stratégiques du CRCHUS et de ses axes de recherche.

Sont exclues les demandes de soutien à des activités de levées de fonds. Ces dernières peuvent être directement adressées à la Fondation du CHUS.

**Présentation de la demande**

Les documents suivants doivent être **déposés en ligne par ce** [***formulaire***](https://app.smartsheet.com/b/form/514ac949c02c4657846ee54b0f97eafb)*,* ***en un seul fichier PDF*** :

* Formulaire de demande d’aide financière aux activités de rayonnement scientifique (ci-dessous) dûment complété :
* Programmation préliminaire de l’activité.

La demandeuse ou le demandeur assume l’entière responsabilité de son dossier, et doit voir à ce qu’il soit complet et réponde à chacune des exigences du programme. En cas de doute, les questions peuvent être adressées à l’administration du CRCHUS, par courriel, à l’adresse suivante directioncrc.chus@ssss.gouv.qc.ca.

***Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée, sans autre avis.***

**Processus d’évaluation**

L’administration du CRCHUS reçoit les demandes de financement et en évalue l’admissibilité. Les demandes sont par la suite évaluées par la Direction du CRCHUS.

**Gestion des subventions**

**Financement accordé**

La somme du financement sera remboursée à la réception d’une facture envoyée au service de la comptabilité de la recherche (comptabilitecrc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca).

**Arrêt des activités**

En cas d’annulation ou de report de l’activité financée, les récipiendaires d’une aide financière aux activités de rayonnement doivent en aviser l’administration du CRCHUS et en donner les raisons. Le maintien ou le retrait des sommes non dépensées sera alors évalué.

**Départ de la demandeuse ou du demandeur principal**

Dans l’éventualité où la demandeuse ou le demandeur principal financé par une aide financière aux activités de rayonnement scientifique quittait l’établissement, elle ou il doit en informer l’administration du CRCHUS et déterminer si le projet continuera malgré son départ et qui l’administrera. Sinon, les sommes restantes seront récupérées par la direction du CRCHUS.

# identification de la demandeuse ou du demandeur

Nom : Cliquez ici pour taper du texte. Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Courriel : Cliquez ici pour taper du texte. Téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.

Axe : Choisissez un élément.

Directrice ou directeur de recherche (si la demande est présentée par une étudiante ou un étudiant) : Cliquez ici pour taper du texte.

# description de l’activité de rayonnement

Titre : Cliquez ici pour taper du texte.

Endroit : Cliquez ici pour taper du texte.

Date de l’activité : Cliquez ici pour entrer une date. :

Nombre de participantes ou de participants attendus : Cliquez ici pour taper du texte.

# envergure de l’activité

# (provenance des participantes ou des participants au congrès et non des conférencières et conférenciers)

Provincial [ ]  National [ ]  International [ ]

# financement

Financement demandé au CRCHUS : Cliquez ici pour taper du texte. $

Financement global requis pour l’organisation de l’activité : Cliquez ici pour taper du texte. $

Financement obtenu d’autres ressources :

Organisme(s) : Cliquez ici pour taper du texte. Montant(s) : Cliquez ici pour taper du texte. $

 Cliquez ici pour taper du texte. Cliquez ici pour taper du texte. $

 Cliquez ici pour taper du texte. Cliquez ici pour taper du texte. $

# visibilité offerte au CRCHUS (un plan de visibilité peut être mis en annexe)

Cliquez ici pour taper du texte.